

tumultueuses libertés de celle-ci. Un avocat ne manquerait-il point à sa conscience, à sa mission, si après avoir défendu, en face des représentants austères de la justice, la veuve et l'orphelin, il ne plaiderait encore, sous le regard impartial de la Couronne, la cause de son pays et de ses institutions? Nobles aspirations qui ont donné Démosthène à la Grèce, à Rome Cicéron, Beroyer à la France, Papineau, Viger, LaFontaine, etc., au Canada.

Jamais cette intervention de l'avocat dans la politique ne fut plus nécessaire qu'à l'époque où M. Turcotte commença de se mêler à la vie active de son pays. Le peuple Canadien sortait d'une crise sanglante. L'Union des Provinces du Haut et du Bas Canada, exigeait de sa part un redoublement de prudence, de courage et de dévouement. Il s'agissait de faire tourner à sa conservation, même à son agrandissement, un acte du Gouvernement Impérial qui pouvait causer sa déchéance. M. LaFontaine, un des moins compromis avec les autorités, était venu reprendre sa place à la tête de la race française, lui demandant, dans l'intérêt de la prospérité commune, l'oubli du passé avec ses haines et ses dirisions.

Ce fut dans ces circonstances critiques, après l'Acte d'Union, que M. Turcotte apparut pour la première fois sur la scène publique. Nous ignorons si le Comité de St. Maurice qui lui confia, en 1841, le mandat de représentant, lui donna en même temps la mission de tirer tout le bien possible du nouvel ordre de choses, en obtenant dans sa plénitude le gouvernement responsable comme le voulait M. LaFontaine, ou de s'opposer quand même au fonctionnement de la Constitution. Nous sommes portés à croire que ses opinions personnelles penchaient alors plutôt en faveur de l'ancien Président de la Chambre d'Assemblée qu'en faveur du jeune Chef qui lui succédait; car, nous le voyons du 8 Décembre 1847 au 10 Mars 1848, remplir la place de Solliciteur-Général sous l'administration Viger-Papineau. En conséquence de sa nomination à ce poste d'honneur, M. Turcotte fut obligé de venir devant ses électeurs demander leur sanction et un nouveau mandat. Mais la politique de M. LaFontaine, gagnant chaque jour du terrain, fut funeste au nouveau Solliciteur-Général qui perdit son siège et rentra dans la vie privée jusqu'aux élections générales de 1851.

Dès 1848, rencontrant, dans le nouveau Gouverneur Lord Elgin, un homme moulé dans l'esprit du Gouvernement Constitutionnel; du reste puissamment secondé par son ami M. Baldwin, M. LaFontaine donna au pays autant de liberté qu'il pouvait en désirer. La conscience publique put jouir du fruit d'une lutte longue et acharnée. Et malgré l'émeute qui passa comme un ouragan furieux sur la ville de Montréal, alors le siège du gouvernement, la confiance en des jours meilleurs renaisait partout; et M. LaFontaine accomplissait, dans la sérénité de son action, ces grandes choses qui immortaliseront sa vie.

Cœur enthousiaste, passionné pour le bien, épris du bonheur de son pays, M. Turcotte suivit le courant populaire et se rallia franchement à la politique de M. LaFontaine. Aussi en 1851 le Comité de St. Maurice, oubliant ses anciennes désiances, lui confia-t-il son mandat. En 1854 le Comité de Champlain enleva à celui de St. Maurice l'honneur de l'avoir pour représen-

tant. En 1861, M. Turcotte qui aurait pu se faire élire facilement par ses anciens électeurs préféra faire la lutte dans la ville des Trois-Rivières, où son parti était le plus en danger, et fut élu contre M. McDougall par 43 voix seulement de majorité.

Depuis sa rentrée en Parlement jusqu'à sa mort, M. Turcotte est resté fidèle et dévoué à ce drapeau que tour à tour, Sir LaFontaine, Sir Etienne Taché, M. Cartier, etc., ont défendu.

M. Turcotte aurait pu aspirer à jouer un rôle plus éclatant que celui de simple chef de file; il pouvait demander sinon le premier, du moins le second commandement. Il préféra, dans une obscurité relative, rendre des services désintéressés. Peut-être aussi son caractère indépendant et peu soucieux de la renommée s'arrangeait-il mieux de l'*aurea mediocritas* qui faisait les charmes du poète latin.

Mais le jour vint enfin où les hommes qu'il avait si puissamment soutenus au Pouvoir, le récompensèrent de son dévouement. Il eut l'honneur d'occuper, en 1861, durant un parlement, le trône de Président ou *speaker* de la chambre des députés, illustré par les Papineau, les Vallières de St. Réal, les Morins et les Sicotte. Sa longue expérience des affaires, ses connaissances constitutionnelles plus qu'ordinaires, comme l'observe très-bien la *Minerve*, et les services rendus au parti alors au pouvoir, le désignaient naturellement à ce poste honorable.

Quand la Chambre des Députés eut sanctionné, par une forte majorité, le choix des Ministres, les intérêts de parti s'émurent; l'opposition craignit que M. Turcotte ne mit toute l'influence de sa nouvelle position dans la balance ministérielle; elle protesta dans ses journaux et dans les Communes contre cette élection. Mais l'impartialité de l'Orateur fit bientôt oublier le zèle de l'ancien partisan, et tous les journaux lui rendirent publiquement ce témoignage, qu'on avait rarement vu dans un président de la Chambre autant d'indépendance et d'honneur.

On peut s'en convaincre aisément par les paroles suivantes recueillies de la bouche même de l'honorable Président des Communes. Le Gouverneur, prétendant que les Présidents des deux chambres doivent s'agenouiller, quand ils lui remettent la réponse des Députés au discours du trône, avait écrit un message dans ce sens: "Dites à son Excellence, reprit M. Turcotte, que le Président des Communes ne s'agenouille que devant son Dieu et sa Reine!"

Nous avons probablement parcouru avec trop de complaisance la carrière politique de M. Turcotte. Le plus beau côté de sa vie n'est point là, sous ses voûtes étroites du Parlement. Considérons-le simple citoyen, cherchant dans des entreprises privées, au prix d'immenses sacrifices personnels, le progrès et la prospérité de ses compatriotes.

La ville de Joliette porte, à bon droit, le nom de son honorable fondateur; nous pouvons dire que M. Turcotte est non-seulement le bienfaiteur de la ville, mais encore de tout le District des Trois-Rivières. Depuis plusieurs années, observe encore la *Minerve*, les progrès et l'avancement de cette ville étaient devenus l'objet de ses constants efforts; il s'y était dévoué avec toute l'ardeur et toute l'énergie qu'on lui connaissait. Les